



1) MOT DE BIENVENUE

Le président du conseil d'administration, André Dufour, souhaite la bienvenue aux membres du Musée des beaux-arts de Montréal pour cette assemblée annuelle des membres. Puis, il présente le directeur général, Stéphane Aquin, à ses côtés, et souligne la présence d'un représentant du cabinet Deloitte, Comptables agréés.

Il confirme que l'avis de convocation, les états financiers, et le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de l'année précédente ont été affichés sur le site web du Musée en date du 22 septembre 2025, et confirme également avoir obtenu attestation de l'envoi de l'avis de convocation aux membres par voie électronique ou par voie postale.

2) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil déclare l'ouverture de l'assemblée, ayant constaté le quorum avec la présence de plus de 35 membres dans la salle, comme il est requis dans le *Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal*.

3) PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES PRÉCÉDENTE

Après mention du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres précédente ne nécessitant pas d'approbation, il aborde les états financiers du Musée.

4) ÉTATS FINANCIERS

Le président rappelle que les états financiers vérifiés du Musée pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été publiés sur le site Web du Musée à partir du 22 septembre 2025, comme il est indiqué dans l'avis de convocation. Il invite les membres à poser des questions à ce sujet.

5) NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Sur l'avis du comité Finances et Audit du Musée, le conseil d'administration recommande la nomination du cabinet Deloitte, Comptables agréés, comme auditeur indépendant du Musée pour le prochain exercice financier commençant le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 31 mars 2026, et ce, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres.

Le président du conseil d'administration signale la satisfaction du Musée à l'égard du travail de l'auditeur indépendant, et recommande la reconduction de son mandat.

Sur une proposition dûment formulée et appuyée, il est proposé que le cabinet Deloitte, Comptables agréés soit nommé auditeur indépendant du Musée, avec une rémunération à être fixée par le conseil d'administration,

pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 31 mars 2026,
et qu'il exerce ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres.

Le président demande un vote sur cette résolution, laquelle est approuvée par une majorité de membres présents.

6) ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un siège étant devenu vacant au conseil d'administration du Musée, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à son remplacement selon les règles prescrites par la Loi sur le MBAM. Il a analysé les profils existants au sein du Conseil et a identifié le profil complémentaire à privilégier. Il a recommandé la candidature de madame Manuela Goya, membre du Musée, pour un mandat de trois ans.

Aucune autre candidature n'a été proposée par les Membres du Musée. Puisque le nombre de candidats est égal au nombre de postes à combler, madame Manuela Goya est élue au conseil d'administration du Musée, conformément à l'article 5 du Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal.

7) RAPPORT DU PRÉSIDENT

Puis, le président présente son rapport, qui résume son message dans le rapport annuel du Musée.

8) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente son rapport, qui résume son message dans le rapport annuel du Musée, mettant en exergue les expositions, et la programmation éducative et culturelle, puis termine avec une revue de quelques acquisitions phares.

9) PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets pour lesquels cette assemblée annuelle des membres a été convoquée ayant tous été abordés, le président déclare terminée la partie formelle de l'assemblée et ouvre la période de questions.

10) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil déclare l'assemblée levée.